



Communiqué CGPME

Les métiers de l'artisanat resteront des métiers qualifiés

La loi Sapin prévoyait de remettre en cause les qualifications nécessaires pour accéder à certains métiers artisanaux et ce en mettant en avant les freins que cela représentait pour la création d'entreprise.

Une telle mesure revenait à dévaloriser des métiers en donnant le sentiment que tout le monde pouvait s'improviser coiffeur, plâtrier, esthéticienne...

Il s'agissait là d'une véritable offense aux professionnels qualifiés qui se voyaient menacés d'une nouvelle forme de concurrence déloyale, au mépris du consommateur et de la qualité du service rendu.

De plus, ce projet remettait en cause l'utilité même des formations suivies par plusieurs centaines de milliers d'apprentis.

La CGPME qui s'est mobilisée pour éviter la dévalorisation des métiers de l'artisanat se réjouit donc de l'adoption d'un amendement prévoyant que la qualification reste nécessaire, tout en se félicitant de l'avancement de la VAE dans l'artisanat.

La CGPME portera haut les couleurs de l'artisanat lors des prochaines élections aux Chambres des métiers et ce au travers de liste d'union, sous le vocable "*Fiers d'être artisans*". Un slogan plus que jamais d'actualité.